



Club d'Echecs de Maisons-Laffitte

PROCÈS VERBAL

Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2010

Lieu : Centre Sportif et Culturel, 99 rue de la Muette, 78600 Maisons-Laffitte

20h30: Signature de la feuille de présence et vérification des procurations.

21h10: Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Président de Séance: Pascal Palisseau, Président du club.

Secrétaire de Séance : Christophe Roumégous, Secrétaire Général du club.

Pascal Palisseau accueille les membres présents et les remercie d'être venus en nombre pour cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Décompte des présents, des voix représentées et détail des conditions de quorum.

Christophe Roumégous rappelle que seuls les membres du club à jours de cotisation et ayant au moins 6 mois d'ancienneté sont membres de l'Assemblée Générale. D'autre part, comme cette Assemblée Générale Extraordinaire doit se prononcer sur la modification des statuts, les quorums sont plus importants que de coutume : au moins un quart des membres de l'AG doivent être présents physiquement, représentant au moins la moitié des voix de l'Assemblée Générale. Les nouveaux statuts devront alors être adoptés à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

Nombre de membres de l'Assemblée Générale : 51

Quorum de membres physiquement présents : 13

Quorum en voix : 26

Nombre de membres physiquement présents : 21 (41% des membres sont présents)

Nombre de voix représentées : 39 (76% des voix représentées)

Le Secrétaire indique que les 2 quorums nécessaires à la modification des statuts sont atteints.

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 octobre 2009.

Le premier point à l'ordre du jour est l'examen du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 octobre 2009.

Aucune question ou remarque n'est faite et il est procédé immédiatement au vote.

Non : 0 / Oui : 39 / Absentions : 0

Le Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

Présentation des nouveaux Statuts et du nouveau Règlement Intérieur.

Le second point à l'ordre du jour est la présentation des nouveaux statuts et du nouveau règlement intérieur.

Christophe Roumégous précise que le dossier d'Agrément Sport du club est actuellement bloqué par la DDJS -Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports- en grande partie en raison des statuts du club qui ne sont pas strictement conformes aux conditions requises pour l'obtention de l'agrément.



Club d'Échecs de Maisons-Laffitte

Pascal Palisseau souligne les nombreuses heures de travail que la rédaction de ces nouveaux documents ont représenté lors des 3 derniers mois et remercie Christophe Roumégous pour ce travail.

En préalable, Christophe Roumégous indique que ces nouveaux documents ont été soumis pour avis à la DDJS qui n'a pas fait de retour défavorable. Il indique que le Comité Directeur du club a émis un avis favorable sur ces deux documents dans la version qui sera soumise à l'Assemblée Générale.

Christophe Roumégous indique que les projets de nouveaux Statuts et de nouveau Règlement Intérieur ont été publiés et portés à la connaissance de tous il y a un mois, conformément aux statuts toujours en vigueur actuellement afin d'en faciliter l'examen. Marc Benhaim demande néanmoins que les changements majeures soient expliqués rapidement.

Les nouveaux documents sont distribués à l'Assemblée Générale et Christophe Roumégous procède à la lecture détaillée des articles et insiste sur les modifications suivantes :

- les conditions de quorums et de procurations sont modifiées à la demande la DDJS afin de limiter le nombre de procurations par personne au cours d'une AG.
- l'examen annuel du bilan moral et du bilan financier par l'AGO est détaillé et notamment les cas de rejet des bilans par l'AGO afin que celle-ci puisse effectuer un vrai contrôle sur ces documents importants sans être contrainte de les adopter sous peine d'empêcher le fonctionnement du club.
- la vacance du poste de Président est mieux détaillée.
- le nombre de membres du Comité Directeur est porté de 6 à 10. Si les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur sont adoptés, une Assemblée Générale Élective partielle devra avoir lieu pour compléter le Comité Directeur. Cette augmentation répond à plusieurs constats : le Bureau souhaiterait développer la communication du club, améliorer le fonctionnement du secteur jeunes et mieux répartir les tâches administratives.
- les horaires d'ouvertures de l'École d'Échecs est étendue de 1h : de 14h à 17h le samedi.

Pascal Palisseau demande si des questions demeurent avant de procéder aux votes. Aucune demande d'explication additionnelle n'est formulée. Pascal Palisseau passe au troisième point à l'ordre du jour.

Vote sur le projet de modification des Statuts.

Pascal Palisseau demande à l'Assemblée Générale :

"Acceptez-vous les nouveaux statuts publiés lors de la convocation de l'Assemblée Générale?"

Christophe Roumégous indique qu'il s'abstiendra lors de ce vote car il a lui-même écrit les Statuts. Le nombre de voix favorables nécessaires à la modification des statuts est de 26 voix (2/3 des voix présentes ou représentées et non pas seulement exprimées)

Non : 0 / Oui : 35 / Absentions : 4
Les nouveaux Statuts sont adoptés.

Vote sur le projet de modification de Règlement Intérieur

Pascal Palisseau demande à l'Assemblée Générale :

"Acceptez-vous le nouveau Règlement Intérieur publié lors de la convocation de l'Assemblée Générale?"

Christophe Roumégous indique qu'il s'abstiendra lors de ce vote car il a lui-même écrit le Règlement Intérieur. La majorité simple est requise pour la modification du Règlement Intérieur.

Non : 0 / Oui : 35 / Absentions : 4



Club d'Échecs de Maisons-Laffitte

Le nouveau Règlement Intérieur est adopté.

Vote sur la proposition de logo et des armoiries du club

Pascal Palisseau indique que Raphaël Daouphars a dessiné de sa propre initiative et gratuitement un logo pour le club. Ce logo est présenté à l'Assemblée Générale :

Une tête de cheval noir sur un fond carré découpé en 4 carreaux jaunes et bleus.

Le Cavalier est un symbole naturel pour le club car la ville de Maisons-Laffitte, connue pour son hippodrome et sa tradition équestre est la "Cité du Cheval". Les couleurs jaunes et bleues sont celles des armoiries de la ville. Pascal Palisseau précise que le cavalier a la tête tournée vers la gauche, car c'est ainsi qu'est représenté le cavalier sur les diagrammes d'échecs.

La discussion se porte sur l'aspect juridique du logo. Christophe Roumégous indique que le cavalier est libre de droit car emprunté au domaine public. Gilles Mugnier indique qu'il faudrait un peu plus personnaliser le logo afin qu'une autre association ou entreprise n'adopte le même. Marc Benhaim suggère de rajouter le sigle "CEML" dans le logo, en dessous du cavalier.

Pascal Palisseau soumet la question suivante au vote de l'AG:

"Approuvez-vous le nouveau logo du club qui vous a été présenté avec l'ajout du sigle CEML en dessous du cavalier?"

Non : 0 / Oui : 39 / Absentions : 0

Le nouveau Logo avec l'ajout du sigle "CEML" en dessous du cavalier est adopté à l'unanimité.

Présentation de l'exécution du budget pour la saison en cours

Luc Probert, trésorier du club indique que l'exercice comptable s'étend du 1er septembre au 31 août. Aussi, il ne s'agit pas de présenter le bilan financier, ni le compte de résultat car ils ne sont pas arrêtés, mais bien de dresser un aperçu de la situation financière avant de se prononcer sur une modification de la grille tarifaire.

Luc Probert indique que le résultat devrait être positif autour de 1000€. Ce résultat positif est du notamment au fait que le club a dégagé des marges de manœuvres financière en quittant l'USML mais surtout que certaines dépenses ont été inférieures à celles envisagées. Notamment, les frais de déplacement de l'équipe fanion en Nationale 3 furent relativement raisonnables cette saison grâce à un bon tirage au sort lors de la constitution des groupes : un seul déplacement hors de l'Ile-de-France et pas de frais d'hébergement. D'autre part, certaines rentrées financières ont été supérieures à celles envisagées et notamment la subvention du Conseil Général au titre du soutien au sport de haut niveau amateur et des effectifs du club supérieurs à ceux envisagés en début de saison.

Vote du montant des cotisations pour la saison 2010-2011

Pascal palisseau indique que la grille des cotisations proposées est liée aux constats suivants:

- le compte de résultat pour la saison 2009-2010 sera probablement positif,
- la mairie de Maisons-Laffitte, par la voix de M Navez, Maire-Adjoint aux associations, a demandé à ce que les cotisations de jeunes ne soient pas supérieures à celles des adultes,
- le Comité Directeur s'était engagé à diminuer les cotisations lorsque le club a quitté l'USML.

Aussi, Pascal Palisseau indique que le Comité Directeur a décidé de proposer à l'AG de porter le montant de



Club d'Échecs de Maisons-Laffitte

la cotisation annuelle due au club à 70€ pour n'importe quel membre au lieu de 92€ pour un jeune et 72€ pour un adulte. La réduction de 50% du montant de la cotisation pour le 3e adhérent au sein d'une même famille est reconduite. D'autre part, il faut ajouter le montant de la licence fédérale au montant perçu par le club qui est reversée à la Fédération Française des Échecs.

Non : 0 / Oui : 39 / Absentions : 0

La nouvelle grille tarifaire est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

La première question concerne l'aspect sportif et notamment des équipes pour la saison 2010-2011. Pascal Palisseau indique que Christophe Marsala sera toujours le capitaine de l'équipe fanion avec comme objectif minimum de maintenir le club en Nationale 3. D'autre part, suite à la réorganisation de la compétition fédérale phare du Championnat de France des Clubs, le club aura au moins 2 en Nationale 5. Damien Lebrun aura la charge de conduire l'équipe réserve avec comme objectif de se rapprocher le plus possible des places permettant d'accéder à la Nationale 4 et pourquoi pas de monter dès cette année. Pierre Cornot qui a fait ses preuves en critérium cette saison aura la charge de la 3e équipe du club.

Jacques Lefèvre indique qu'il serait intéressant d'engager une équipe en Championnat de France Jeunes. Pascal Palisseau répond que c'est une possibilité qui est envisageable, tout autant que celle d'engager une 4e équipe en Nationale 5 qui ferait la part belle aux jeunes.

En critérium, le nombre d'équipes dépendra des effectifs en début de saison prochaine. Néanmoins, Christophe Roumégous, qui a géré les équipes de critérium cette saison, précise qu'il sera difficile d'engager un grand nombre d'équipes dans cette compétition en raison du nombre d'équipes engagées en Nationale 5.

La seconde question porte sur le Challenge National de Blitz pour la saison 2010-2011.

Pascal Palisseau indique que c'est une compétition organisée par la FFE qui a pour but de créer un challenge national de Blitz afin d'attirer dans les clubs les joueurs non licenciés et qui jouent sur Internet. Chaque club qui s'inscrit organise tout les mois un tournoi de blitz (avec peu de contraintes) ouvert à tous pour un prix modique (1€ ou 2€). À la fin de la saison, une grande finale sera organisée par la Fédération regroupant les joueurs ayant réalisés les meilleurs performances.

Yves Ledigabel, fait remarquer que cette manifestation serait payante (1€/tournoi) pour les joueurs du club, ce qui est inhabituel.

Pascal Palisseau précise que cette compétition permettrait aux joueurs d'obtenir un classement blitz et peut attirer dans les clubs des joueurs qui n'ont pas l'habitude de pousser la porte des clubs fédéraux.

Après la discussion, le Président soumet au vote de l'Assemblée Générale, l'inscription du club au Challenge de Blitz.

Non : 0 / Oui : 39 / Absentions : 0

Le Club d'Échecs de Maisons-Laffitte participera aux Challenge National de Blitz lors de la saison 2010-2011.

Le Président constate que l'ordre du jour est épuisé. Il n'y a plus de question. La séance est levée à 23h15.

Annexes : Feuille d'émargement, Procurations.

Le Président,
Pascal Palisseau

Le Secrétaire Général,
Christophe Roumégous